

CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE BECHMEZZINE N°22


FEUILLE N°15

ECHELLE 1/1000°
17m. sur le plan = 1 mètre sur le terrain

Plan cadastral correspondant aux décisions du Juge Immobilier

LEGENDE

- Point de triangulation
 - Polygone et station polygonométrique
 - Limite de circonscription foncière
 - Limite de bien-fonds et borne
- Plan complété à l'aide des photographies aériennes restituées



Sous réserve des exprogatives effectuées pour l'ouverture de nouvelles voies et la traversée d'alignement des voies existantes non portées à la connaissance de la conservation foncière et du cadastre.
Plan certifié conforme aux décisions du Juge Immobilier conformément aux dispositions de l'article 3, nouveau texte de la loi n° 118 du 15 Mars 1928.
Le Chef du Service Technique du Cadastre.
Allegret